

AFFAIRE N° 2.- Endiguement de la Ravine des Patates à Durand (2ème tranche) - Approbation des dossiers d'appel d'offres.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La première tranche des travaux d'endiguement de la Ravine des Patates à Durand a été terminée le 15 DECEMBRE 1976.

La Direction Départementale de l'Equipement, à qui ont été confiées les études, vient de me faire parvenir les dossiers d'appels d'offres de la deuxième tranche de travaux, qui doit comporter 4 marchés :

- 2 marchés de construction du canal proprement dit (une section de 420 m et une section de 390 m) ;
- 1 marché de construction d'un mur parafouille à l'exutoire ;
- et 1 marché de construction d'un entonnement provisoire.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver les dossiers qui vous sont présentés ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres et à passer les marchés avec les entreprises qui auront fait les offres les plus avantageuses ;
- et de m'autoriser à confier au Service de l'Equipement la surveillance des travaux.

LE MAIRE;- Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Je vous rappelle que le financement de l'opération de l'endiguement des Patates à Durand est assuré à 20 % par le Ministère de l'Equipement, à 20 % par le FIDOM (protection contre les rivières) et 60 % par les collectivités locales : 40 % par la Commune et 20 % par le Département.

Il s'agit d'une tranche de 12 500 000,00 F qui se décompose ainsi :

ETAT : 3 000 000,00 - FIDOM : 2 000 000,00 - COMMUNE : 5 300 000,00
DEPARTEMENT : 2 200 000,00.

La première tranche est terminée. La deuxième tranche comprend d'une part le canal proprement dit et les deux ponts qui sont sur la RN 2 et le CD 44. En plus de ces deux opérations, il y a un entonnement provisoire pour recueillir l'eau qui pourrait pénétrer dans le canal, en attendant qu'il soit terminé. La quatrième tranche comprendra la digue.

M. FERRERE.- Il y aura des embouteillages.

M. GERARD.- Nous aurons l'avantage de commencer la partie qui se trouve près du littoral, par conséquent les deux ponts. Cela fera disparaître les embouteillages à la prochaine période cyclonique.

LE MAIRE.- Les ponts seront faits avant l'endiguement. Je vous rappelle que cette digue a été pendant longtemps demandée par nous. D'ailleurs la construction du lycée et celle du complexe sportif avaient été faites sous réserve que cette digue soit construite. En attendant, nous avons fait un bouclier provisoire qui ne pouvait soutenir qu'un choc modéré. Heureusement qu'il n'y a pas eu de pluies exceptionnelles pendant cette période. D'autre part, je suis personnellement intervenu en plusieurs fois au Conseil Général pour obtenir les crédits du FIDOM et du Département.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.